



AVIS PUBLIC

Demandes de dérogations mineures

Veillez prendre avis qu'à une séance ordinaire qui sera tenue le 10 août 2020, le conseil sera saisi des demandes de dérogations mineures suivantes:

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE	DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE
<ul style="list-style-type: none">Permettre une largeur de terrain de 20,16 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette norme à 28 mètres. (DM 2020-0045)	350, rue Saint-Eustache
<ul style="list-style-type: none">Permettre une marge arrière minimale de 4,21 mètres au lieu de 15 mètres, une marge avant maximale de 21,28 mètres au lieu de 16 mètres, une hauteur de bâtiment d'un seul étage au lieu de 3 étages, une clôture d'une hauteur de 3,0 mètres dans l'aire d'entreposage extérieur au lieu d'une hauteur maximale de 2,5 mètres, une exemption d'aménager une zone tampon et l'ajout d'un troisième quai de chargement et de déchargement dans la cour avant au lieu de la cour latérale ou arrière, ces normes sont établies au règlement 1675 de zonage. (DM 2020-0050)	500, boulevard Arthur-Sauvé
<ul style="list-style-type: none">Permettre que la marge arrière du bâtiment principal projeté soit de 5,8 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette marge à 10 mètres. (DM 2020-0055)	710, rue des Hérons

Ces demandes seront soumises à une consultation écrite qui aura lieu le **jeudi 6 août 2020**, de **8 h 30 à 16 h 30**. À cette date et durant cette période, vous pouvez adresser vos questions et vos commentaires **par courriel à greffe@saint-eustache.ca ou par lettre écrite reçue à nos bureaux au plus tard le jeudi 6 août 2020 à 16 h 30**, à l'adresse suivante :

M^e Isabelle Boileau, greffière
Ville de Saint-Eustache
145, rue Saint-Louis
Saint-Eustache Qc J7R 1X9

Cette consultation écrite remplace la procédure habituelle conformément aux arrêtés numéros 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 et 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Fait à Saint-Eustache, ce 14^e jour de juillet 2020.

La greffière,
Isabelle Boileau